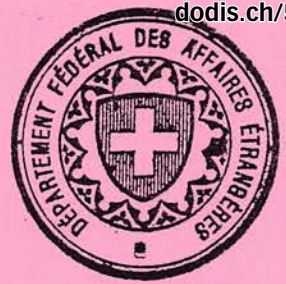


CHIFFRENUR FÜR INTERNEN GEBRAUCH
POUR USAGE INTERNE UNIQUEMENT

- 3. Mai 1990 15 50



rome 3.5.90 11.00

151 nnnnn

pour : - secretaire d'etat jacobi
- division politique 1
- protocole
- secretaire d'etat blankart

copies a :

- secretariat president confederation
- secretariat chef diae
- dase/secretariat general
- secretariat chef departement economie publique
- ofaee, ambassadeur arioli
- bureau integration
- ddip

confidentiel

i. visite au sous-secretaire d'etat vitalone (x)

1) ai fait aujourd'hui visite a x qui est competent pour la suisse et l'eee. ai pu constater qu'il ne connait pas le dossier, mais ses collaborateurs avaient recu de l'ambassade d'italie un rapport assez alarme sur le comite anti ees, l'opposition qui se dessine contre le futur traite et le danger d'isolationnisme en suisse.

2) x attache beaucoup d'importance a la visite d'andreotti en suisse. il est comme vous le savez l'oeil du president du conseil a la farnesina et son ami intime.

3) de michelis accompagnera andreotti en suisse, mais x souhaiterait de toute evidence beaucoup participer au voyage, notamment aussi parce qu'il s'interesse a la lutte contre la drogue et la criminalite organisee. il souhaiterait aussi renforcer la cooperation bilaterale et multilaterale italie-suisse dans ce domaine. il prefererait cependant pour des raisons qu'il ne me dit pas mais qui sont faciles a

copies envoyees a: - ofaee (aussi secr. d'etat blankart)
- secretariat president confederation
- secretariat chef dep. economie publ.
- bureau de l'integration

03.05.90 15.00 -o-mk

Bundesamt für Aussenwirtschaft	
No.	77 877.3
EE	
R	- 3. MAI 1990
Kopie an	

comprendre que la proposition d'inscription a l'ordre du jour vienne du cote suisse ce qui s'expliquerait d'ailleurs tout naturellement vu les competences du president de la confederation dans ce domaine.

4) pour ma part, je recommanderais de donner suite a la suggestion vitalone ceci tant pour des raisons objectives que parce que nous avons interet a nouer des rapports plus etroits avec vitalone. vous aurez sans doute lu les articles que le monde a consacre a de michelis. sans doute pechent-ils par la caricature et une certaine outrance, mais il n'en demeure pas moins que de michelis est une personnalite difficile et qui jusqu'a present n'a pas brille par son interet pour la suisse. il serait certainement utile que vitalone ait un premier contact a berne avec le conseil federal et les hauts fonctionnaires competents.

5) a toutes fins utiles vous signale que vitalone sera le 18 mai a lugano ou il doit assister a l'ouverture d'une ecole a sorengo.

au cours de la conversation il a mentionne le fait qu'il existe de facto une cooperation pragmatique entre le tessin et la lombardie dans la lutte contre la drogue, mais que les methodes choisies etaient parfois peu orthodoxes. de ce

point de vue aussi, il considere des contacts a berne comme necessaires.

6) ai mentionne aussi a x difficultes de dernieres minutes concernant accord sur echange de stagiaires. il serait vraiment dommage de ne pouvoir annoncer la conclusion d'un accord aussi utile par le fait de retards administratifs du cote italien.

ii. preparation visite andreotti.

1) ma visite a vitalone m'a permis de constater que preparatifs visite andreotti n'etaient dans ses services en tout cas pas tres avances. j'ai fait la meme constatation a la direction des affaires politiques, mais il est vrai que les italiens sont extremement bien informes par les nombreux contacts bilateraux et multilateraux qu'ils ont eus recemment.

2) vous ne m'avez pas fait connaitre vos vues quant aux diverses propositions que je vous ai faites en vue d'intensifier les relations italo-suissees au niveau politique (voir mon 223 du 24 juillet 1989 ainsi que mon 89 du 13 mars 1990 et mes communications ulterieures). je n'en ai donc pas parle a vitalone. je dois cependant vous rappeler que dans le domaine economique, la suisse doit maintenant depuis deux ans une reponse a l'italie concernant l'abrogation de notre accord de commerce (voir mon 361 du 30 novembre 1988).

le 7 decembre 1988 je vous avais communique que l'in seinen vorschlaegen fuer die anpassung der bilateralen handelsabkommen hat italien angeregt, die gemischte kommission von artikel 9 des handelsabkommens vom 21.10.1950 aufrechtzuerhalten, da das abkommen selbst nicht weiter gefuehrt wuerde, sollte die beibehaltung der kommission mit anderen bestimmungen via briefwechsel geregelt werden, was die kompetenzen der gemischten kommission betrifft, verweist artikel 9 auf das am 15. oktober 1947 unterzeichnete protokoll.

3) il n'y a pas lieu d'entrer en matiere dans ces "technicalities" pour la visite de m. andreotti, mais je tiens a souligner qu'en ce qui concerne ma propre proposition de constitution d'une commission mixte, j'avais pense en premier lieu aux problemes de caractere politique ou technique specifiquement bilateraux (par exemple decinomannu, la television par satellite, etc). s'il n'y a pas un minimum de pression de la part de la suisse, personne n'est tente de s'en occuper au ministere des affaires etrangeres vu leurs incidences delicates de politique interne. vous avez vous-meme constate que bottai a refuse de traiter avec vous de problemes bilateraux et s'est cantonne strictement a l'echange d'informations politiques. une commission mixte n'est pas une panacee, mais elle force de part et d'autre a dresser un bilan. par ailleurs, il serait temps de repondre aux propositions italiennes de 1988.

iii. les experiences autrichiennes en matiere de commission mixte.

il existe une commission mixte austro-italienne dont la competence s'etend au domaine economique. elle se reunit une fois tous les deux ans et a ete amenee peu a peu a s'occuper de questions politiques ainsi que des problemes de transports. selon mon collegue autrichien les experiences sont bonnes. la coordination au sein de l'administration autrichienne s'est amelioree.

le probleme de maintien de cette commission va se poser, car sitot reglees les dernieres sequelles du contentieux alto adige, les deux pays entendent conclure un traite de cooperation et d'amitie. le texte prevoit des clauses sur la cooperation de nature politique ce qui est evidemment tres different de ce que je propose et ne me paraissait pas souhaitable pour la suisse.

les rapports austro-italiens sont d'ores et deja assez intenses. le ministre autrichien de la defense est invite a une visite de trois jours. m. mock fera prochainement une conference a rome devant un cercle restreint.

iv.

les situations autrichienne et suisse ne sont evidemment pas comparables, mais je trouve pour ma part anormal que le chef du dfae n'ait pas ete invite en italie depuis 1984.

c'est pourquoi je continue a penser qu'il conviendrait de profiter de la visite andreotti pour fixer pour le moins certains principes (notamment les echanges de vues reguliers entre ministres des affaires etrangeres, conseillers federaux et ministres charges des memes domaines, etc (voir mes communications anterieures relatives a l'utilite du depot d'un aide-memoire).

une approbation a haut niveau nous donnerait des bases d'action pour l'avenir et nous pourrions prendre les italiens a leur propre mot. sinon je crains fort que l'on n'en reste eternellement au stade des bonnes paroles.

en conclusion, je voudrais relever que l'initiative suisse en matiere de reglement des differends et la visite ministre godet ont ete tres apprecies. c'est la le modele de la cooperation multilaterale qu'il convient de developper avec l'italie.

v.

a toutes fins utiles vous signale que de michelis se fait l'avocat sur le plan international de la tenue d'une exposition universelle a venise. le projet est tres conteste en italie, particulierement a venise et l'on accuse le ministre d'abuser de sa position.

pometta

ambasuisse